



MINISTÈRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

Abidjan, le 30 mars 2022

## COMMUNIQUÉ

### **REPORT DE LA DATE DE CLÔTURE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE LÉGALE DES VENTES SOLDES**

En vue de permettre aux commerçants et à la population de réaliser de bonnes affaires en cette période de préservation du pouvoir d'achat des consommateurs, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, a le plaisir d'informer les opérateurs économiques et les consommateurs que la date de clôture de la première période légale des ventes soldes, initialement prévue pour le mercredi 31 mars 2021, est exceptionnellement reportée au dimanche 04 avril 2021.

Par ailleurs, le Ministre invite les commerçants au respect scrupuleux des dispositions du décret n°2013-167 du 06 mars 2013, portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes.

**Infoline : 27 20 21 95 28/ [info@commerce.gouv.ci](mailto:info@commerce.gouv.ci)**

**Souleymane DIARRASSOUBA**

*Pour toute authentification des communiqués du Ministère du Commerce et de l'Industrie, rendez-vous sur les sites [www.gouv.ci](http://www.gouv.ci), [www.commerce.gouv.ci](http://www.commerce.gouv.ci) et sur la page Facebook/[commerceindustrie225](https://www.facebook.com/commerceindustrie225)*

Immeuble Postel 2001, 18<sup>ème</sup> étage  
BPV 142/143 Abidjan Tel: (+225) 27 20 22 95 28  
Email: [info@commerce.gouv.ci](mailto:info@commerce.gouv.ci)

 [facebook/commerceindustrie225](https://www.facebook.com/commerceindustrie225)  [www.commerce.gouv.ci](http://www.commerce.gouv.ci)